

COMMUNE DE COSSE EN CHAMPAGNE		RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2018	
Date de convocation	18 Décembre 2018	Date d'affichage	18 Décembre 2017
Conseillers en exercice	11	Conseillers présents	10

L'an deux mille dix -huit, le onze janvier à vingt-heures et trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Stéphane FOUCHER Maire  
Étaient présents : Jean-François GARREAU, Sébastien COIGNARD, Cécile DAVID, Guillaume BELAIR, Stéphane FOUCHER, Sonia FOURMOND, Gilles CARTIER, Martial DZIURDA, Dominique LAVOUE formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés	Jean-Jacques LISSILLOUR,
Procuration de vote	Jean-Jacques LISSILLOUR, donnant procuration à Stéphane FOUCHER

Sonia FOURMOND a assurée le secrétariat de séance.

### 1) **Approbation du compte rendu de la séance du 12 décembre à l'unanimité du conseil municipal**

Le Maire propose à l'ensemble des membres du conseil municipal d'inscrire à l'ordre du jour l'organisation des rythmes scolaires pour la rentrée 2018.

Approbation de la demande à l'unanimité.

### 2) **Organisation des rythmes scolaires pour la rentrée 2018.**

- . Considérant que le Président de la République nouvellement élu, Emmanuel MACRON, indiqué sa volonté de permettre aux communes de revenir au rythme des 4 jours par communes qui le souhaitent, après avis du Conseil d'école,
- Considérant que le nombre de bénévoles encadrant est en baisse et que l'embauche de personnel engendre un coût élevé pour la Commune.
- Considérant que le conseil d'école interrogé sur ce sujet a émis un avis favorable au retour à la semaine de 4 jours dès la rentrée 2018.

Au vu du décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques

Le Conseil municipal après en avoir délibéré

#### Décide à l'unanimité

[Le retour à la semaine des 4 jours dès la rentrée 2018](#)

### 3) **Délégations de compétences et de signatures aux adjoints**

Le conseil Municipal de Cossé-en-Champagne,

- Vu l'article L.2122-18 du code des collectivités territoriales, conférant au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints.
- Vu la délibération du 12 décembre 2017, fixant à deux le nombre d'adjoints,
- Vu le Procès-verbal d'élection du Maire et des 2 adjoints du 12 décembre 2017,
- Considérant que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation aux 2 adjoints.

#### Décide

**Article 1** : Délégation de fonction est donnée, sous la surveillance et la responsabilité de Monsieur le Maire, à Monsieur Guillaume BELAIR, Premier adjoint au Maire et de Madame Sonia FOURMOND, deuxième adjoint au Maire, pour le domaine de l'entretien et la réfection des bâtiments communaux ainsi que les affaires scolaires et périscolaires.

**Article 2** Dans le champ de leurs délégations Monsieur Guillaume BELAIR Premier adjoint au Maire et de Madame Sonia FOURMOND assumeront les fonctions suivantes :

Etude et suivi en complémentarité des travaux entretien et de réfection des bâtiments communaux et des affaires scolaires et périscolaires.

**Article 3** : La délégation définie aux articles précédents du présent arrêté comprend la signature de Monsieur Guillaume BELAIR et de Madame Sonia FOURMOND de toutes les pièces afférentes aux dits dossiers et pour tous les autres dossiers en l'absence du Maire. Cette signature devra être précédée de la formule indicative suivante : « par délégation du Maire ».

**Article 4** : Monsieur le Maire, Monsieur le Directeur des services de Cossé-en-Champagne et Monsieur le Trésorier Principal sont chargés de la bonne exécution du présent arrêté.

**Article 5** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir au Tribunal administratif de Nantes dans un délai d'un mois à compter de sa publication.

**Article 6** : Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et copie en sera adressée à Monsieur le Préfet

#### **4) Vote des indemnités du Maire et des Adjointes**

- Le président de séance expose les dispositions relatives au calcul des indemnités de fonctions du maire, des adjoints et des conseillers municipaux :
- Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),
- Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,
- Vu l'article L.2123-23 du CGCT qui fixe de droit le taux de l'indemnité de fonction du maire, le taux peut être inférieur à la demande expresse de ce dernier,
- Vu le décret n° 2016-670 du 25 mai 2016 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation,
- Vu le décret n°2017-85 portant modification du décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'État, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation,
- Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 12 décembre 2017 constatant l'élection du maire, du Premier adjoint et du deuxième adjoint (2 adjoints)
- Vu les arrêtés municipaux en date du 12 décembre portant délégation de fonctions à Monsieur Guillaume BELAIR, Premier adjoint.
- Vu les arrêtés municipaux en date du 12 décembre portant délégation de fonctions à Madame Sonia FOURMOND, deuxième adjoint.

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des adjoints (et des conseillers municipaux) pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour une commune de moins de 500 habitants, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique ne peut dépasser 17% ;

Considérant que pour une commune de moins de 500 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique ne peut dépasser 6,60% ;

Ci-dessous tableau des indemnités maximums pour les communes de moins de 500 habitants, actuellement en vigueur à Cossé en Champagne

Commune de moins de 500 habitants	Taux applicables aux indemnités	Indemnité brut mensuelle
maire	17 %	658.01 €
adjoint	6.6 %	255.46 €

- Considérant qu'un adjoint supplémentaire engendre une charge annuelle brute de 3065,52€

Proposition des nouvelles indemnités minorées de 25%

Commune de moins de 500 habitants	Taux applicables aux indemnités	Indemnité brute mensuelle
maire	12.75 %	493.51 €
adjoint	4.95 %	191.60 €

Soit une économie 3 506.64 € couvrant l'indemnité de l'adjoint supplémentaire

Le Conseil municipal après en avoir délibéré

#### Décide à l'unanimité

Décide, avec effet au 1er janvier 2018 :

De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire et de l'adjoint comme suit :

- ✚ maire : 12,75% de l'indice brut (1022) terminal de la fonction publique ;
- ✚ 1er adjoint et 2<sup>ème</sup> adjoint 4,95% de l'indice brut (1022) terminal de la fonction publique ;

D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

De transmettre au représentant de l'Etat dans l'arrondissement la présente délibération et le tableau annexé récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

Par application du décret n°2017-85 du 26/01/2017, cette délibération prend effet à compter du 1er janvier 2018.

#### 5) Désignations des délégués pour les différentes commissions

##### ✚ Communauté de Communes Pays Meslay-Grez

- ✓ Conseiller Communautaire : De Droit le Maire : Stéphane FOUCHER
- ✓ Conseiller communautaire suppléant : De Droit l'adjoint Guillaume BELAIR,
- ✓ Membre de la commission Energies-développement durable et membre de la commission tourisme : Guillaume BELAIR
- ✓ Membre de la commission enfance jeunesse – sport, membre de la commission collecte traitement prévention des déchets : Stéphane FOUCHER, Sonia FOURMOND
- ✓ Référent titulaire affaires sociales et référent communication : Sonia FOURMOND

##### ✚ Communication- information

- Préparation bulletin municipal – Gestion du site internet de la commune
- ✓ Responsable : Martial DZIURDA
- ✓ Membres : Cécile DAVID, Sonia FOURMOND, Jean-François GARREAU, Jean-Jacques LISSILLOUR
- ✓ Administrateur site internet : Christian HERBERT

✚ **Bâtiments communaux – urbanisme –cimetière**

Visite des bâtiments communaux – Programmation des travaux – Gestion du cimetière

- ✓ Responsable : Gilles CARTIER
- ✓ Membres : Mickaël BAUDOUIN, Guillaume BELAIR, Sébastien COIGNARD, Sonia FOURMOND, Jean-François GARREAU

✚ **Electorale**

- ✓ Responsable : Stéphane FOUCHER
- ✓ Membres : Isabelle MAUVIEUX, Michel POIRIER

✚ **Syndicat d'électrification (SDEGM)**

- ✓ 1 Délégué titulaire : Guillaume BELAIR
- ✓ 2 Suppléants : Sébastien COIGNARD, Martial DZIURDA

✚ **Lutte contre les nuisibles-Fourrière**

Destruction des animaux nuisible (renards, ragondins, fouines,...)

- ✓ Responsable : Dominique LAVOUE
- ✓ Membres : Michel JOLY, Aurélien ROULLIERE

✚ **Fête commémorative de la grande guerre (14-18)**

Célébration du centaine de la guerre 1914-1918 (commission temporaire 2014-2018)

- ✓ Responsable : Marie-Claude MORAND
- ✓ Membres : Sébastien COIGNARD, Stéphane FOUCHER, Catherine HERBERT, Christian HERBERT Lucienne LESOURD, Jean-Jacques LISSILLOUR, Isabelle MAUVIEUX, Roland OGER

✚ **Désignation des interlocuteurs « Alarme automatisée »**

- ✓ 1<sup>er</sup> interlocuteur : Stéphane FOUCHER
- ✓ 2<sup>ème</sup> interlocuteur: Guillaume BELAIR
- ✓ 3<sup>ème</sup> interlocuteur : Mickaël BAUDOUIN

✚ **Référents banque alimentaire**

- ✓ Responsable : Cécile DAVID
- ✓ Membres : Michèle LAVOUE, Roland OGER

✚ **Voiries**

Visite des chemins –Suivi des travaux

- ✓ Responsable : Stéphane FOUCHER
- ✓ Membres : Guillaume BELAIR, Gilles CARTIER, Cécile DAVID, Martial DZIURDA, Jean-François GARREAU, Dominique LAVOUE

✚ **Environnement –Espace propreté-**

Ordures ménagères-développement durable

- ✓ Responsable : Guillaume BELAIR
- ✓ Membres : Sébastien COIGNARD, Cécile DAVID, Jean-François GARREAU

✚ **Finances et appels d'offres**

Analyse et préparation du budget – Ouverture des plis d'appel d'offres et analyse

- ✓ Responsable : Stéphane FOUCHER
- ✓ Membres : Mickaël BAUDOUIN, Guillaume BELAIR, Gilles CARTIER, Sébastien COIGNARD, Dominique LAVOUE

✚ **Vie locale –Suivi du patrimoine- Culture-Tourisme**

Organisation journée du Patrimoine – Visite historique – Histoire Locale

- ✓ Membres : Sébastien COIGNARD, Catherine HERBERT, Jean-Jacques LISSILOUR, Marie-Claude MORAND

✚ **Relations avec les associations communales**

Organisation des festivités – Suivi des dossiers d'organisation – Dossier de subventions

- ✓ Responsable : Dominique LAVOUE  
✓ Membres : Mickaël BAUDOUIN, Cécile DAVID, Anne DZIURDA, Jean-François GARREAU

✚ **Aménagement du bourg – Fleurissement-Espaces verts**

Suivi de l'aménagement du bourg –Organisation et orientation du fleurissement-Aire de jeux

- ✓ Responsable : Catherine HERBERT  
✓ Membres : Michel BINET, Vincent HOUDU, Marie-Claude MORAND, Roland OGER

✚ **Scolaire –Périscolaire-Cantine-Conseil d'école**

Organisation rythmes scolaires-Orientation RPI –Accueil Périscolaire- Affaires sociales « enfance-jeunesse »- Centre de Loisirs

- ✓ Responsable : Sonia FOURMOND  
✓ Membres : Mickaël BAUDOUIN, Guillaume BELAIR, Sébastien COIGNARD, Stéphane FOUCHER

✚ **Référent CNAS**

- ✓ Délégué titulaire : Sonia FOURMOND

✚ **Référent A.G.E.M.A**

- ✓ Responsable : Guillaume BELAIR

✚ **Référent sécurité routière**

- ✓ Responsable : Martial DZIURDA

✚ **Référent défense**

- ✓ Responsable : Martial DZIURDA

✚ **Référents chemins de randonnées**

- ✓ Responsables : Cécile DAVID, Jean-François GARREAU

✚ **Référents –Etat des Lieux Salle des fêtes**

- ✓ Responsable : Stéphane FOUCHER  
✓ Membres : Gilles CARTIER, Sonia FOURMOND

✚ **Syndicat Erve et Treulon**

- ✓ Délégué Titulaire : Dominique LAVOUE  
✓ Suppléant : Guillaume BELAIR

**6) Modification budgétaire**

Rappel sur modifications budgétaire survenues au cours du mois de décembre

- Transfert de 23 510 € du chapitre 022 au chapitre 012 pour les paies du personnel et des élus

**7) Vente du Préfabriqué**

Vente de Préfabriqué de l'école à la société Levrard Assainissement de BALLEE pour un montant de 4 000 €

## 8) PLUi : Organisation de la concertation Propriétaires et Locataire

BAUDOUIN Fanny et Mickael (GAEC BAUDOUIN)	COSSE EN CHAMPAGNE
BELAIR Guillaume	COSSE EN CHAMPAGNE
BERDIN Philippe (EARL LA NOVALE)	COSSE EN CHAMPAGNE
BERGER Jean Michel (EARL BERGER)	BANNES
BLOSSIER Loïc (EARL LA TOUCHE ALBERT)	POILLE SUR VEGRE
BOURNE Laurent	FORCE
BUCHET Hervé	SAULGES
CHAPEAU Stéphane et Florian (GAEC DU CHEVRE)	BANNES
COIGNARD Christian	COSSE EN CHAMPAGNE
DASSE Loïc (EARL DASSE)	FONTENAY SUR VEGRE
EARL BORDIN	COSSE EN CHAMPAGNE
GAEC VANNIER	BRULON
GASNIER Jean Michel	COSSE EN CHAMPAGNE
GASNIER Jérôme	BANNES
GODMER Gaétan	COSSE EN CHAMPAGNE
GUITTER Roland	COSSE EN CHAMPAGNE
JOLY Pascale et Daniel	COSSE EN CHAMPAGNE
JUPIN Thierry	VAIGES
LAVOUE Thomas (EARL DES NOYERS LAVOUE)	VAL DU MAINE
LAVOUE Yohann	BANNES
LEDUC Arnaud	COSSE EN CHAMPAGNE
LE FLAHEC Philippe	COSSE EN CHAMPAGNE
LELIEVRE Dominique	AVESSE
LEMOINE Fabien et JOLY Aude	BRULON
LENAIN Eric (EARL DU LANGROTTE)	VAIGES
LENOBLE Julien (GAEC DE L'ASSELIERE)	VIRE EN CHAMPAGNE
LEROY Patrick et Anthony (EARL LEROY)	BANNES
LESOURD Michel	COSSE EN CHAMPAGNE
MORIN Aurélien (GAEC D'ISIRIS)	THORIGNE EN CHARNIE
POIRIER Jérôme (EARL SEQUOIA)	VAL DU MAINE
POIRIER Michel	COSSE EN CHAMPAGNE
RAGAIGNE Julien (GAEC DU BOIS ISABEAU)	BANNES
ROCTON Yohann	AVESSE
TERRIER Jean Louis	POILLE
TROU Robert	SAULGES
VANNIER Françoise	BANNES

Convocation mercredi 21 Février 2018 de 14H00 à 18H00 à la Salle des Fêtes en charges de la réunion : Mickaël BAUDOUIN, Guillaume BELAIR, Cécile DAVID, Dominique LAVOUE

#### 9) Questions Diverses

- ❖ La communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez prend en charge les factures d'électricité des pompes de relevage, et de la lagune
- ❖ Le 21 Janvier 2018 : Cyclo – Cross et démontage des décorations de Noël
- ❖ Le 4 Février Messe de la Saint Blaise : Repas chez Valérie. Inscriptions à faire le plus rapidement auprès de Valérie

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30.

